

**MÉMOIRE DE
LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE
(« FCEI »)
RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE GAZIFÈRE DE MODIFIER LES TARIFS
À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2008
DOSSIER R-3637-2007**

Préparé par :

**Antoine Gosselin
Économiste**

Le 9 octobre 2007

INTRODUCTION

Suite à l'étude du dossier tarifaire soumis par Gazifère dans le cadre de la cause R-3637-2007, la FCEI souhaite faire des commentaires sur le calcul de la température normale, le risque associé au développement du réseau, et la méthode proposée par Gazifère pour récupérer auprès de ses clients la redevance au Fonds vert.

CALCUL DE LA TEMPÉRATURE NORMALE

Afin de déterminer la température normale, Gazifère utilise une méthode qui consiste à prendre la moyenne de la température des dix dernières années¹. Cette méthode suppose implicitement que la température suit un processus stationnaire, c'est-à-dire qu'elle suppose que la température varie autour d'une moyenne qui est stable dans le temps.

Or, dans le contexte actuel de réchauffement climatique, cette hypothèse est inappropriée et conduit à une sous-estimation de la température normale. En effet, sur la base de données provenant d'un récent rapport du Groupe International sur l'Évolution Climatique (GIEC) selon lesquelles une hausse tendancielle de la température d'environ 0,38 °C par décennie est à prévoir², le graphique 1 montre comment l'utilisation d'une moyenne mobile sur dix ans conduit à une sous-estimation systématique de la température de l'ordre de 0,21 °C.

Cette sous-estimation de la température normale affecte les prévisions de volumes de Gazifère pour ses clients existants aussi bien que pour ses nouveaux clients. Selon un calcul approximatif de la FCEI, cette surestimation de la consommation serait de l'ordre de 0,5 % à 1,4 % chez la clientèle résidentielle avec chauffage³.

Bien que modeste, cette surestimation des volumes de consommation affecte le dossier tarifaire de Gazifère à au moins trois égards. Premièrement, elle conduit à une légère surestimation de la rentabilité des projets d'investissement qui présentent une composante chauffage importante, notamment le développement du marché résidentiel. Deuxièmement, des volumes trop élevés

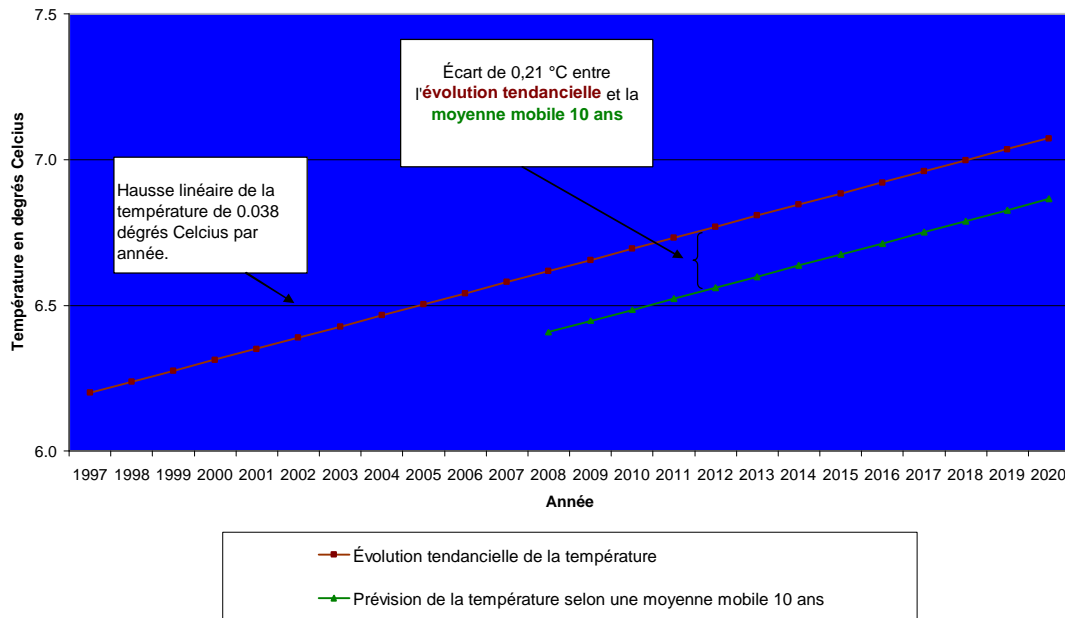
¹ Décision G-468

² http://ipcc-wg1.ucar.edu/wg1/Report/AR4WG1_Pub_Ch11.pdf. Visité le 27 juin 2007. Le GIEC prévoit une tendance à la hausse de la température avec des augmentations allant de 2,1 à 6,0 °C entre les périodes 1980-1999 et 2080-2099 dans la portion nord-est de l'Amérique du Nord en hiver, avec une prévision de hausse médiane de 3,8 °C. Si l'on suppose une évolution linéaire de la température, cela équivaudrait à une augmentation tendancielle de 0,38 °C par décennie.

³ Sur la base de 200 jours de chauffage par année et en considérant un impact des degrés-jour sur la consommation de 0,4362 m³ par degré-jour (GI-24, document 1.1, page 2), une hausse de 2,1 °C entraînerait une surestimation de 0,5% de la consommation résidentielle moyenne, alors qu'une hausse de 6,0 °C serait associée à une surestimation de 1,5% de cette même consommation. Ce calcul se fonde sur une consommation annuelle moyenne de 2 068 m³ obtenue d'après les données de la pièce GI-15, document 1, page 1, ligne 2.

engendrent des tarifs trop faibles. Finalement, cette surestimation affecte également le calcul du montant devant être retiré ou inscrit au compte de stabilisation pour la température.

Graphique 1:
Évolution tendancielle de la température et température prédite 1997-2020



Pour ces raisons, la FCEI croit que la méthode utilisée pour établir la température dite normale devrait être revue de façon à prendre en compte le réchauffement climatique. Une façon simple de corriger ce biais serait par exemple d'ajouter 0,2 °C à la température moyenne des dix dernières années.

RISQUE ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

Dans son dossier tarifaire, Gazifère présente la rentabilité attendue de ses projets de développement. Cette année, ces projets devraient procurer un taux de rendement interne de 10,42%.

Bien que la FCEI ne remette pas en cause ce chiffre, elle se questionne sur le fait que Gazifère ne présente aucune évaluation du risque associée à ces investissements. Une telle évaluation semble des plus pertinentes pour les clients de Gazifère étant donné que ceux-ci supportent une part importante des risques liés à l'investissement.

Parmi ces risques, on peut penser aux écarts de prévision sur les coûts de construction ou d'entretien, à l'évolution incertaine de la position concurrentielle du gaz, ou encore à la variation à long terme des volumes consommés par client découlant du réchauffement climatique, de l'efficacité énergétique ou encore de la hausse générale des prix de l'énergie.

Puisque la rentabilité des projets d'investissement se base sur des projections de volume stable sur 35 et 55 ans pour les clients commerciaux et résidentiels respectivement et que l'évolution des paramètres cités ci-haut est très difficile à prévoir sur un horizon temporel aussi grand, ces risques semblent bien réels.

À la question de la FCEI à savoir si la rentabilité a priori est surévaluée du fait que les volumes de consommation sont appelés à décroître, Gazifère répond que si les volumes décroissent, les tarifs vont augmenter de façon équivalente de sorte que le distributeur obtiendra malgré tout les revenus anticipés.⁴ Selon Gazifère, tout coût d'entretien futur serait aussi compensé par des hausses de tarif. Ainsi, la rentabilité anticipée sera maintenue a posteriori.

Bien que techniquement cela puisse être le cas, la FCEI croit que cette logique soulève des questions importantes.

Premièrement, ce raisonnement suppose que les hausses de tarifs appliquées aux nouveaux clients compenseraient exactement les baisses de volume de ces mêmes clients. Vu l'hétérogénéité de la clientèle de Gazifère, on peut se questionner à savoir si cela sera vraiment le cas ou si des hausses éventuelles de tarifs ne seraient pas supportées, en tout ou en partie, par d'autres clients que ceux dont on cherche à évaluer la rentabilité.

Par exemple, certains clients du tarif 2 n'ont pas de composante chauffage. Advenant une baisse des volumes de chauffage et une hausse équivalente des tarifs, ces clients supporteraient une partie plus grande du coût de distribution associé à ce tarif. Par conséquent, la facture de distribution des clients avec des profils chauffage diminuerait et les revenus de distribution tirés des nouveaux clients seraient inférieurs à ceux anticipés.

Au-delà de l'hétérogénéité des clients, il se pourrait aussi qu'advenant une baisse des volumes par client, la position concurrentielle du gaz naturel ne permette pas d'augmenter le tarif distribution des clients résidentiels de façon à compenser les baisses de volumes. Dans ce cas également, Gazifère ne serait pas en mesure de récupérer auprès de ces clients les revenus anticipés au départ.

En somme, il y a différents facteurs de risque qui font en sorte que la rentabilité a posteriori des projets d'investissement n'est pas assurée. Or, afin de prendre des décisions d'investissement éclairées, il semble très utile, voire nécessaire, de disposer d'informations non seulement sur le rendement attendu d'un investissement, mais également sur le risque associé à cet investissement.

⁴ GI-24 document 1, page 3, réponses 3.1 à 3.6.

Par conséquent, la FCEI soumet que le dossier tarifaire devrait inclure par défaut non seulement une analyse du rendement attendu sur les investissements en développement de réseau, mais également une analyse du risque associé à ces investissements.

RÉCUPÉRATION DE LA REDEVANCE AU FONDS VERT AUPRÈS DES CLIENTS

En réponse à une question de la Régie à savoir comment Gazifère prévoit récupérer auprès de ses clients la redevance pour le Fonds vert, Gazifère propose d'aller chercher la redevance sur la base des volumes consommés en tant qu'item supplémentaire sur la facture⁵.

La FCEI croit que la redevance devrait être récupérée sur la base du volume consommé tel que proposé par Gazifère, puisque cela est en accord avec le principe de pollueur-payeur.

De plus, par souci de transparence et dans la mesure où cela n'implique pas de coûts administratifs trop importants, la FCEI appuie la proposition de Gazifère d'identifier la redevance comme un item additionnel sur la facture des clients plutôt que d'incorporer la redevance à la portion variable du tarif de distribution.

La FCEI appuie donc la proposition de Gazifère de récupérer la redevance pour le Fonds vert sur la base des volumes consommés et de la présenter comme un item distinct sur la facture des clients.

CONCLUSION

Suite à l'analyse du dossier tarifaire soumis par Gazifère et des réponses données aux questions des intervenants, la FCEI souhaite faire les recommandations et observations suivantes.

La FCEI soumet que la méthode utilisée pour établir la température dite normale devrait être revue de façon à prendre en considération le réchauffement climatique.

La FCEI soumet que le dossier tarifaire devrait inclure par défaut non seulement une analyse du rendement attendu sur les investissements en développement de réseau, mais également une analyse du risque associé à ces investissements.

La FCEI appuie la proposition de Gazifère de récupérer la redevance pour le Fonds vert sur la base des volumes consommés.

⁵ GI-20, document 1, page 23, réponse 16.3